



**Rapport du samedi 09 decembre 2023
pour la semaine du 2023/12/02 au
2023/12/09**

bonjour

commentaires

-Un dimanche en poubelle....ne sera pas nettoyé avant lundi matin en esperant ne pas avoir les vapeurs...

Dépôt sauvage régulier, "heureusement" nettoyé mais mais c'est au quotidien....

-L'arrêté préfectoral rendu public il y a à peine deux semaines, et une petite semaine après un conseil municipal qui a adopté l'attribution des six futurs lots sur huit pour le même prix - non financés jusqu'à preuve du contraire et que nous allons vérifier devant la commission européenne qui a accordé 2,8 M€ au titre du FEDER à condition que les travaux de la 1e tranche de ce projet soient achevés avant le 31/12/2023 -, les cochons semblent s'être donné rendez-vous dimanche 4 décembre 2023, sur ce que sera le futur parc à cochons, pardon parc d'attractions. Voyez par vous-mêmes sur le photos jointes à ce message.

Nous dénonçons ces agissements depuis bien avant la parution de l'arrêté en question. Tous les responsables sont donc parfaitement informés. Cela a été même dénoncé par la SREPEN dans son avis à l'enquête publique.

Le Directeur de la DEAL qui, en ouverture de la séance du CODERST du 5/10/2023, a appelé le conseil a approuvé le projet d'arrêté, devrait venir ramasser les détritits et les gros rats et chiens errants qui se sont donnés à cœur joie après le passage des gros cochons qui ont laissé leurs déchets. Je sais que c'est au maire de garantir la propreté et la salubrité des espaces de sa Commune. Eh bien, que le DEAL utilise les moyens que lui donne la loi pour condamner ce maire qui compte amplifier ce qu'il n'est déjà pas capable de faire respecter en rajoutant ici des pumtracks et barbecues géants.

Et pourtant, on lit dans le PV du CODERST du 5 octobre dernier, que deux de ses membres avaient émis de grosses réserves « sur les déclarations indiquées dans le dossier d'intention et le non-respect de celles-ci », fin de citation. Ceux qui ont voté pour l'arrêté d'autorisation, ils étaient huit parmi les neuf, sont soit des naïfs, soit des complices, ou les deux.

Les pouvoirs publics responsables de la protection de l'environnement et de la santé publique, sauront, j'ose encore l'espérer, remettre de l'ordre dans ce qui risque de devenir un gros parc à cochons.

Nou tienbo, nou largpa !

Liste des communes impactées par la traque cette semaine

Commune	Total
Le Tampon	33
Saint-Pierre	2
La Possession	1
Total	36

Liste des cochonneries trouvées

03 December 2023

Commune : LA POSSESSION

Ville : LA POSSESSION

Emplacement : Rue Victor Schoelcher

04 December 2023

Commune : LE TAMPON

Ville : LE TAMPON

Emplacement : Rue Alfred Picard

image Un dimanche en poubelle....ne sera pas nettoyé avant lundi matin en esperant ne pas avoir les vapeurs...
image Dépôt sauvage régulier, "heureusement" nettoyé mais mais c'est au quotidien....

Emplacement : Chemin Champ de Foire

image no comments

image no comments

Emplacement : Rue Bory de Saint Vincent

L'arrêté préfectoral rendu public il y a à peine deux semaines, et une petite semaine après un conseil municipal qui a adopté l'attribution des six futurs lots sur huit pour le même prix - non financés jusqu'à preuve du contraire et que nous allons vérifier devant la commission européenne qui a accordé 2,8 M€ au titre du FEDER à condition que les travaux de la 1e tranche de ce projet soient achevés avant le 31/12/2023 -, les cochons semblent s'être donné rendez-vous dimanche 4 décembre 2023, sur ce que sera le futur parc à cochons, pardon parc d'attractions. Voyez par vous-mêmes sur les photos jointes à ce message.

Nous dénonçons ces agissements depuis bien avant la parution de l'arrêté en question. Tous les responsables sont donc parfaitement informés. Cela a été même dénoncé par la SREPEN dans son avis à l'enquête publique.

image

Le Directeur de la DEAL qui, en ouverture de la séance du CODERST du 5/10/2023, a appelé le conseil a approuvé le projet d'arrêté, devrait venir ramasser les détritiques et les gros rats et chiens errants qui se sont donnés à cœur joie après le passage des gros cochons qui ont laissé leurs déchets. Je sais que c'est au maire de garantir la propreté et la salubrité des espaces de sa Commune. Eh bien, que le DEAL utilise les moyens que lui donne la loi pour condamner ce maire qui compte amplifier ce qu'il n'est déjà pas capable de faire respecter en rajoutant ici des pumtracks et barbecues géants.

Et pourtant, on lit dans le PV du CODERST du 5 octobre dernier, que deux de ses membres avaient émis de grosses réserves « sur les déclarations indiquées dans le dossier d'intention et le non-respect de celles-ci », fin de citation. Ceux qui ont voté pour l'arrêté d'autorisation, ils étaient huit parmi les neuf, sont soit des naïfs, soit des complices, ou les deux.

Les pouvoirs publics responsables de la protection de l'environnement et de la santé publique, sauront, j'ose encore l'espérer, remettre de l'ordre dans ce qui risque de devenir un gros parc à cochons.

Nou tienbo, nou largpa !

Emplacement : Rue du Collège

image no comments

06 December 2023

Commune : LE TAMPON

Ville : LE TAMPON

Emplacement : Rue de Metz

image no comments

Emplacement : Chemin du Petit Tampon

image no comments

Emplacement : Chemin Lolo Sery

image no comments

Emplacement : Avenue de l'Europe

image no comments

image no comments

image no comments

image no comments

07 December 2023

Commune : LE TAMPON

Ville : LE TAMPON

Emplacement : Rue Alfred Picard

image no comments

Emplacement : Route de Saint Benoit Dit N3

image no comments

Emplacement : Chemin Bois Joly Potier

image no comments

Emplacement : Chemin Deurveiller les Hauts

image no comments

image no comments

Emplacement : Chemin des Pensees

image no comments

Emplacement : Chemin Mazeau

image no comments

Emplacement : Chemin Sadon

image no comments

image no comments

Emplacement : Chemin du Chalet

image no comments

image no comments

image no comments

Emplacement : Allee des Jamalacs

image no comments

Emplacement : Rue Hubert Delisle

image no comments

image no comments

Emplacement : Chemin Auguste de Villèle

image no comments

image no comments

image no comments

Emplacement : Chemin de la Pointe

image no comments

image no comments

08 December 2023

Commune : SAINT-PIERRE

Ville : SAINT-PIERRE

Emplacement : Rue Théodore Thomas

image no comments

Emplacement : Rue du Stade

image no comments

Commune : LE TAMPON

Ville : LE TAMPON

Emplacement : Rue des Eucalyptus

image no comments

image no comments

Rapport généré le samedi 09 decembre 2023 : © Bandcochon 2023